



**DELIBERATION N° 21/193 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
PORTANT RÉPARTITION POUR 2021 DES CRÉDITS AUX ASSOCIATIONS
BÉNÉFICIAIRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT DANS LE CADRE
DU FONDS TERRITORIAL DE SOLIDARITÉ**

**CHÌ PORTA REPARTIZIONE PÈ U 2021 DI I CREDITI À L'ASSOCII BENEFIZIARI
DI L'AGENZA NAZIUNALE DI U SPORT IN U QUATRU DI U FONDU
TARRITURIALI DI SULIDARITÀ**

REUNION DU 27 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt sept octobre, la commission permanente, convoquée le 15 octobre 2021, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Jean BIANCUCCI
Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
M. Laurent MARCANGELI à M. Jean-Martin MONDOLONI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,

- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la note n° 2021-DFT-01 du 11 février 2021 du directeur général de l'Agence Nationale du Sport relative à sa politique en faveur des Projets Sportifs Territoriaux (PST)
- VU** la note n° 2021-DFT-02 du 11 février 2021 du directeur général de l'Agence Nationale du Sport relative à sa politique en faveur des Projets Sportifs Fédéraux (PSF)
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/007 AC de l'Assemblée de Corse du 29 janvier 2021 prorogeant la délibération n° 20/068 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 adoptant le rapport « VINCE CONTR'A U COVID-19 »,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021, portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/130 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des membres de la Commission territoriale pour le développement du sport en Corse,
- VU** la délibération n° 21/222 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attribution de l'Assemblée de Corse au Conseil Exécutif de Corse et à son Président,
- VU** l'avis de la commission territoriale pour le développement du sport en Corse en date du 30 septembre 2021,
- VU** la saisine du représentant de l'Etat,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du

Président du Conseil exécutif de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

AFFECTE pour 2021 les crédits aux associations bénéficiaires des crédits du Fonds territorial de solidarité de l'Agence Nationale du Sport, conformément au tableau annexé, pour un montant total de 415 700 euros.

ARTICLE 2 :

Les subventions seront imputées sur la ligne budgétaire du budget 2021 de la Collectivité de Corse : chapitre 933 - fonction 326 - article 65748 - programme 4512 - Agence Nationale du Sport.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 27 octobre 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 27 OCTOBRE 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AGENZA NAZIUNALI DI U SPORTU : FONDU
TARRITORIALI DI SULIDARITÀ 2021**

**AGENCE NATIONALE DU SPORT : FONDS TERRITORIAL
DE SOLIDARITÉ 2021**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'article L. 4424.8 du code général des collectivités territoriales précise en son point II, que « **La Collectivité de Corse est attributaire des subventions de fonctionnement de l'établissement public chargé du développement du sport**, destinées aux groupements sportifs locaux et réparties régionalement dans le cadre des orientations définies par les instances dudit établissement. »

En application de l'article L. 4421-1, il convient d'acter qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, les références à la Collectivité territoriale de Corse sont remplacées par la référence à la Collectivité de Corse.

L'établissement public pour le développement du Sport cité dans l'article était anciennement le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). Il a laissé la place (à l'Agence Nationale du Sport (ANS) engageant ainsi une nouvelle gouvernance du sport en France décret n° 2019-346 du 20 avril 2019 modifiant les dispositions du Code du sport).

Le CGCT précise également que « (ces crédits) sont affectés par délibération de l'Assemblée de Corse sur proposition du Conseil exécutif et après consultation du représentant de l'Etat et d'une commission territoriale pour le développement du sport en Corse dont la composition est fixée par délibération de l'Assemblée de Corse et qui comprend, pour la moitié de ses membres, des représentants du comité régional olympique et sportif. »

L'Assemblée de Corse a désigné les nouveaux membres de cette commission le 22 juillet 2021 dans sa délibération n° 21/130 AC.

Ces crédits ont été abondés, au même titre qu'en 2020, par une dotation exceptionnelle et complémentaire, dénommée « **fonds territorial de solidarité** », et destinée à atténuer les impacts de la crise sanitaire.

Le montant de cette enveloppe attribuée à la Corse au titre de 2021 de **415 700 €** contre 429 335 € en 2020, soit une baisse de 13 635 € (- 3,18 %).

Il est à noter que, pour 2021, un montant de **1 258 868 €** relative à la part territoriale a déjà été voté lors de la session du 29 septembre de la commission permanente de l'Assemblée de Corse.

La commission territoriale pour le développement du sport en Corse, réunie le vendredi 30 septembre, a mené ses travaux à distance, et a validé le tableau de répartition annexé.

Lors des travaux préparatoires à la commission, il a été rappelé les priorités de soutien liées à l'affectation de ce fonds, à savoir :

- COVID-19, SOUTIEN au DEFICIT engendré par l'interdiction d'activité avec notamment les pertes de licences, perte sur cotisations annuelles (remboursement, non encaissement des périodes non effectuées), pertes liées au manque à gagner sur les événements, les charges fixes incompressibles assumées malgré l'inactivité (loyer, entretien des espaces ou autre dont salaires quand la mise en chômage n'a pas été possible ou demandée) ...
- COVID-19, LA REPRISE : Les charges supplémentaires engendrées par le respect des nouvelles règles sanitaires et les actions de relance avec notamment des actions d'incitation à la pratique, de découverte, les stages,
- COVID-19, LE SOUTIEN PONCTUEL A L'EMPLOI pour les emplois déjà existants qui seraient menacés par la situation financière de l'association ou des emplois favorisant les activités de relance.

Ainsi, conformément à la directive, les crédits pourraient être répartis de la façon suivante :

110 propositions d'affectation sur les 115 demandes réceptionnées.

NB : Les refus ont été motivés pour les raisons suivantes : non-conformité administrative (moins d'une année d'existence ou non-affiliation à une fédération reconnue), clubs professionnels, clubs à dominante adulte (avec un accompagnement préférentiel du comité ou soutenu par un autre dispositif ou secteur de la CdC (ex : invehjà bè in Corsica).

	2021
Clubs	322 200 € (78 %) répartis sur 93 clubs
Liges ou comités	93 500 € (22 %) répartis sur 17 comités
TOTAL :	415 700 € répartis sur 110 associations sportives

Après consultation de la commission afférente et la saisine du représentant de l'Etat, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen une proposition d'attribution de crédits d'un montant de **415 700 €** à répartir au bénéfice de **110** bénéficiaires, conformément au tableau annexé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Tableau de répartition - ANS (fonds territorial de solidarité) 2021

N°	Discipline	Demandeurs Clubs/comités	2021 Fonds de Solidarité Montant demandé	2021 Fonds de solidarité Proposition
1	AERONAUTIQUE	Aéroclub Bastia Saint Exupery	20 000	3 000
2	AIKIDO	Aïkido Club Bastiais	1 500	1 500
3	ATHLETISME	Ligue athlétisme	2 000	2 000
4	ATHLETISME	A Paolina	5 000	2 000
5	ATHLETISME	ASPTT Ajaccio	4 000	3 500
6	ATHLETISME	CO Lecci Trinité	2 000	1 500
7	ATHLETISME	Corsica Run X'trem	3 000	2 000
8	BASKET	GFCA basket	2 500	2 000
9	BASKET	Ghjuventu Basket Borgo	4 500	3 500
10	DANSE	Académie de Danse	7 000	3 000
11	EQUITATION	Comité Régional Equitation	15 000	10 900
12	EQUITATION	Caval'Dress Saint Jacques	4 000	2 000
13	EQUITATION	Ecole Equitation de Haute Corse	2 000	2 000
14	EQUITATION	Haras des sables	3 000	1 500
15	EQUITATION	L'Eden Poney	4 000	1 500
16	EQUITATION	Les écuries de Porticcio	20 000	3 000
17	EQUITATION	Ranch Evasion	6 000	2 000
18	ESCRIME	Comité Régional Escrime	8 000	5 000
19	ESCRIME	Société Ajaccienne d'Escrime	2 000	2 000
20	FOOTBALL	Ligue de Futnet	5 000	3 000
21	FOOTBALL	Afa Foot	10 000	3 000
22	FOOTBALL	AS Casinca	30 000	6 000

N°	Discipline	Demandeurs Clubs/comités	2021 Fonds de Solidarité Montant demandé	2021 Fonds de solidarité Proposition
23	FOOTBALL	ASPV Foot	10 000	5 000
24	FOOTBALL	Ass. Sport. Furiani Agliani	12 000	5 000
25	FOOTBALL	Espoir Club Bastiais Football	24 000	12 000
26	FOOTBALL	FC Balagne	10 000	5 000
27	FOOTBALL	FC Eccica suarella	6 000	4 500
28	FOOTBALL	Gallia Club de Lucciana	20 000	5 000
29	FOOTBALL	GFCA Foot	243 296	5 000
30	FOOTBALL	Prunelli Football Club	3 000	3 000
31	FOOTBALL	SC Bocognano	10 000	5 000
32	FOOTBALL	Squadra Valinco Alta Rocca Rizzanese (ex CAP Foot)	9 000	3 000
33	FOOTBALL	Sud Football Club	2 800	2 800
34	FOOTBALL	Union Sportive des Clubs du Cortenais	35 000	5 000
35	FOOTBALL	US Ghisonaccia	4 000	4 000
36	FOOTBALL	USJ Furiani	20 000	3 500
37	GOLF	GIGA	15 000	12 000
38	GYMNASTIQUE SPORTIVE	A.S.P.V. gymnastique	5 000	3 000
39	GYMNASTIQUE SPORTIVE	Association Gymnique de Balagne	3 000	3 000
40	GYMNASTIQUE SPORTIVE	Bastia Team Gym	5 000	3 000
41	GYMNASTIQUE SPORTIVE	Espoir Bastia Gymnastique	6 500	3 000
42	GYMNASTIQUE SPORTIVE	G.F.C.A. Gymnastique	6 000	3 000
43	GYMNASTIQUE SPORTIVE	Gym club de Lucciana	6 350	6 000
44	GYMNASTIQUE SPORTIVE	Gym club du Valinco	1 495	1 400
45	GYMNASTIQUE SPORTIVE	The height in Aiacciu	2 000	1 500
46	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Comité Régional gymnastique volontaire	12 500	8 000

N°	Discipline	Demandeurs Clubs/comités	2021 Fonds de Solidarité Montant demandé	2021 Fonds de solidarité Proposition
47	HAND BALL	ASPV Hand Ball	6 900	6 500
48	HAND BALL	Bastia Hand Ball	10 400	4 000
49	HAND BALL	G.F.C.A. Hand Ball	10 000	6 000
50	HAND BALL	Handball Pays Ajaccien	2 500	2 000
51	HAND BALL	HB Corte	10 000	6 000
52	JUDO	Ligue judo	12 000	10 000
53	JUDO	Ajaccio Judo	3 500	3 000
54	JUDO	C.O. de Ponte Leccia (COPL-Judo)	2 000	2 000
55	JUDO	Judo Club Isula Rossa Balagne	1 000	1 000
56	JUDO	Judo Club Travo Ventiseri	6 000	2 000
57	JUDO	Kodokan Corse Curtinese	3 000	3 000
58	KARATE	ACA arts martiaux	15 000	5 000
59	KARATE	Ecole Karaté Do Nakahashi	1 500	1 500
60	KICK BOXING	Kick Boxing Club Lucciana	3 000	2 000
61	KICK BOXING	Kick Boxing Combat Mix Corte	1 500	1 500
62	KICK BOXING	Team Toni Sports Biguglia	4 000	2 000
63	MONTAGNE ESCALADE	Ligue montagne escalade	3 000	3 000
64	MONTAGNE ESCALADE	Corsica Roc	3 500	3 500
65	MONTAGNE ESCALADE	I Muntagnoli	5 000	4 000
66	MONTAGNE ESCALADE	Vertical Balagne	6 000	4 000
67	RANDONNEES	Comité Randonnée pedestre	1 700	1 700
68	MOTOCYCLISME	Moto Club di U Levente	4 000	2 000
69	MOTOCYCLISME	Vero Moto Club Corse	20 000	5 000
70	NATATION	Acqua Synchro Bastia	8 000	4 000

N°	Discipline	Demandeurs Clubs/comités	2021 Fonds de Solidarité Montant demandé	2021 Fonds de solidarité Proposition
71	NATATION	Arte Aqua Bastia Fun Beluga	7 000	7 000
72	NATATION	ASPTT Bastia Acqua Nova	5 000	4 000
73	NATATION	Cercle des Nageurs de Balagne	11 500	6 000
74	NATATION	Team Bastia	8 000	4 000
75	PETANQUE	Ajaccio Sport Petanque	3 500	1 500
76	PLONGEES (ESSM)	Flabelline Plongée en Corse	1 000	1 000
77	RUGBY	Ligue de rugby	10 000	9 000
78	RUGBY	RC Nebbiu	5 000	3 000
79	RUGBY	Rugby Club Ajaccien	20 000	6 000
80	RUGBY	Rugby Club de Lucciana	15 000	8 000
81	SPORT POUR TOUS	Comité Territorial Sports pour Tous	7 500	5 000
82	SPORT POUR TOUS	Tous pour chacun	5 000	1 500
83	SQUASH	Ligue squash	15 000	8 900
84	SQUASH	Squash-loisirs Balagne	10 000	6 000
85	SQUASH	Borgo Squash Club	3 000	3 000
86	TAEKWONDO	Centre Taekwondo Bastia	2 500	2 000
87	TAEKWONDO	Pietrosella Tae kwon do	2 200	2 000
88	TAEKWONDO	Taekwondo Saint Joseph	2 100	2 000
89	TENNIS	ASPTT Bastia Tennis	5 820	3 500
90	TENNIS	Borgo Tennis Club	5 000	3 500
91	TENNIS	Bunifaziu Tennis Club	3 095	3 000
92	TENNIS	Fiumorbu Tennis Club	5 000	3 500
93	TENNIS	Marana beach Tennis	2 500	2 000
94	TENNIS	Mezzavia Tennis Club	13 100	7 000

N°	Discipline	Demandeurs Clubs/comités	2021 Fonds de Solidarité Montant demandé	2021 Fonds de solidarité Proposition
95	TENNIS	Tennis Club d'Ajaccio	3 000	2 000
96	TENNIS DE TABLE	Ping Pong Club Bastiais	2 500	2 500
97	TIR	CD 2A Tir	7 000	2 000
98	TIR A L'ARC	ASPTT Ajaccio Tir à l'arc	2 500	2 000
99	TIR A L'ARC	Compagnie d'Arc de Bastia	5 000	3 000
100	TRIATHLON	Ligue triathlon	11 000	5 000
101	TRIATHLON	Calvi Xtri	1 500	1 500
102	TRIATHLON	Corsica triathlon club Ajaccio	8 000	6 000
103	TRIATHLON	Triathlon Club du Grand Bastia	2 000	1 500
104	UFOLEP	Comité Régional UFOLEP	2 000	2 000
105	UFOLEP	C.O. Porticcio loisirs	1 000	1 000
106	UNSS	Service Régional UNSS	9 000	3 000
107	USEP	Comité 2A USEP	6 000	5 000
108	VOILE	Ligue voile	15 400	9 000
109	VOILE	Base Nautique Mare e vela	3 000	2 500
110	VOLLEY	Ligue volley ball	69 144	3 000
			TOTAL:	415 700

Tableau d'échéancier des CP

Programme	Bénéficiaire	Libellé / objet de l'opération	Code affectation en cas de revalorisation	Montant affecté	Echéancier CP 2021	Echéancier CP 2022	Echéancier CP 2023	Echéancier CP 2024	Echéancier CP 2025 et +
4512	110 clubs ou comités	ANS (Fonds territoriale de Solidarité)		415 700	415 700				